



Ordonnance de télécom CRTC 2014-605

Version PDF

Ottawa, le 20 novembre 2014

Diverses compagnies – Approbation définitive des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
DMTS	63	le 21 octobre 2014
KMTS	80	le 21 octobre 2014
NorthernTel, Limited Partnership	377	le 21 octobre 2014

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général